

Prix de la Fondation MUTAC – 9^{ème} édition

L'ISOLEMENT DES PERSONNES AGÉES EN FRANCE

CAHIER DES CHARGES

La Fondation MUTAC, créée en 2013, s'inspire de l'objet du membre fondateur : la solidarité envers les familles endeuillées.

Dès son origine, la mutuelle fondatrice MUTAC a invoqué le lien intergénérationnel pour déterminer l'action de sa Fondation contre l'isolement des personnes âgées et ses conséquences sur leur santé. Au cours de ses premières années, la Fondation MUTAC a exploré la notion d'isolement et son expression concrète dans la vie. Pour ce faire, elle a apporté son soutien à la réalisation d'études médico-sociales et au maintien puis au développement d'initiatives locales.

Elle a donc récompensé des **initiatives innovantes, concrètes et de qualité d'associations, d'organismes solidaires de l'économie sociale, de sociétés coopératives à l'échelle d'un département.**

À ce titre, elle a lancé, depuis 2015 (excepté en 2017), les Prix de la Fondation MUTAC. Différentes organisations à but non lucratif ou à vocation d'intérêt général ont reçu une dotation de 5 000 euros chacune pour leur action menée localement sur un public isolé, géographiquement et également socialement.

Ces dernières années, le contexte pandémique a renforcé la place de la Fondation MUTAC auprès des acteurs du quotidien qui luttent contre l'isolement des personnes âgées.

C'est pourquoi, cette année encore, la Fondation MUTAC a souhaité maintenir son engagement solidaire auprès des structures luttant contre l'isolement des personnes âgées avec les Prix de la Fondation MUTAC. La 9^{ème} édition est ciblée sur le caractère utile des actions présentées, caractère mesuré à l'aune d'indicateurs objectifs. Les candidats devront être porteur d'une envie de transmettre leur expérience auprès d'acteurs similaires dans d'autres territoires, de partager leur méthodologie.

OBJECTIFS

Promouvoir et valoriser les initiatives innovantes locales des organismes qui luttent contre l'isolement des personnes âgées par l'intermédiaire d'actions déjà mises en œuvre.

Les actions présentées devront démontrer leur utilité par des indicateurs de qualité et de quantité.

THÉMATIQUES

La Fondation MUTAC souhaite que les actions innovantes s'articulent autour des quatre thématiques définies ci-dessous :

[Anciennes thématiques

- Lutter contre l'isolement** par la mise en place d'actions à destination des personnes âgées ;
- Favoriser le lien intergénérationnel** par la mise en place d'actions à destination des personnes âgées ;
- Accompagner les changements de vie** par la mise en place d'actions à destination des personnes âgées.

NB : un projet ne peut répondre qu'à une seule thématique.

BÉNÉFICIAIRES DES PRIX DE LA FONDATION MUTAC

Cet appel à candidatures s'adresse à des associations locales, des organismes solidaires de l'économie sociale, des sociétés coopératives, des sociétés commerciales bénéficiant de la qualité d'entreprise sociale et solidaire, d'une durée de vie d'au moins trois ans et à l'origine d'une initiative pour lesquelles les structures souhaitent diffuser leur connaissance et partager leur expérience, au-delà de leur action locale.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les critères de sélection des candidatures :

- Le caractère innovant de l'action réalisée ;
- Les résultats et impacts de cette action sur l'isolement des personnes âgées ;
- Le potentiel d'évaluation, de mesure, de communication et d'enseignement ;
- Le projet associatif de la structure ;
- La valorisation de l'action réalisée (communication, publication).

CALENDRIER PROVISOIRE

Étape 1	Diffusion du cahier des charges	18 décembre 2023
Étape 2	Réception des dossiers de candidature	4 février 2024
Étape 3	Instruction des candidatures	mi-février 2024
Étape 4	Examen des dossiers de candidature par un jury ad hoc	Mars 2024
Étape 5	Sélection des lauréats lors du comité de gestion de la Fondation MUTAC	5 Mars 2024

MODALITÉS DE RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS

Un dossier de candidature est à renvoyer dûment rempli, **par mail exclusivement**, à l'adresse suivante : contact@fondationmutac.org avant le 11 février 2024 à minuit, accompagné des pièces annexes suivantes :

- Les statuts ;
- La photocopie de la parution au Journal Officiel ;
- Les noms et prénoms des membres du conseil d'administration de la structure ;
- Les comptes d'exploitation et les bilans des deux dernières années ;
- Les procès-verbaux des deux dernières assemblées générales pour les associations ;

Tout dossier incomplet ne sera pas expertisé.

ENGAGEMENTS DES CANDIDATS

Tous les candidats s'engagent en déposant leur dossier :

- à réaliser une vidéo de 2 minutes 30 maximum, s'ils sont présélectionnés, qui sera à transmettre avant le 17 mai 2024
- à être présents lors de la remise de Prix organisée les 6-7 juin 2024.

A défaut, je suis informé que la candidature de la structure sera disqualifiée.

Les informations et **dossiers à télécharger sont disponibles** sur le site internet de la Fondation MUTAC : <http://www.fondationMUTAC.org/>

DATE LIMITE D'ENVOI : 4 février 2024 à minuit

PAR MAIL à contact@fondationmutac.org

Contact au 01 40 43 23 72 ou par e-mail : contact@fondationmutac.org

*Tous les dossiers enregistrés feront l'objet
d'un accusé de réception par e-mail sous huitaine.*